



CJB

Conseil du Jura bernois

Programme de législature 2018-2022

Conseil du Jura bernois (CJB)

Rue des Fossés 1

2520 La Neuveville

031 633 75 73

info.cjb@sta.be.ch



Table des matières

Introduction	3
Compétences du Conseil du Jura bernois	4
Compétences décisionnelles	4
Compétences de négociation	4
Compétences de participation	4
Objectifs de législature	6
Bureau	6
Commission Culture	8
Commission Economie publique (ECO)	12
Commission Institutions (INST)	14
Commission Instruction publique (INS)	16
Commission Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques (JCE)	18
Commission Police, affaires militaires et finances (POMFIN)	20
Commission Santé publique et prévoyance sociale (SAP)	22
Commission Travaux publics, transports et énergie (TTE)	25
Annexes - Récapitulatif	27



Introduction

Le présent programme de législature permet au Conseil du Jura bernois (CJB) de disposer d'une ligne de conduite pour les quatre prochaines années (2018-2022). Chaque commission ainsi que le Bureau ont été chargés d'établir leurs objectifs de législature, propres à leur domaine d'activités en se référant aux expériences des années passées, au programme gouvernemental de législature 2019-2022 et aux projections pour les années à venir. Certains objectifs sont transversaux car ils concernent plusieurs commissions en même temps.

Le CJB est composé des commissions suivantes :

- Culture
- Economie publique (ECO)
- Institutions (INST)
- Instruction publique (INS)
- Justice, affaires communales et ecclésiastiques (JCE)
- Police, affaires militaires et finances (POMFIN)
- Santé publique et prévoyance sociale (SAP)
- Travaux publics, transports et énergie (TTE)

L'établissement du présent document est basé sur le principe « SMART » qui consiste à fixer des objectifs répondant à cinq critères :

S pécifique	convient à l'activité et aux champs d'actions du CJB
M esurable	peut être défini comme <i>atteint, non atteint, en cours</i>
A tteignable	peut être atteint dans un temps donné, sur lequel nous pouvons intervenir
R éaliste	n'est pas utopique
T emporel	peut être réalisé durant la législature 2018-2022 (voire être prolongé si besoin)

Un point sur l'avancement et la réalisation des objectifs est effectué deux fois par année en Conférence des président-e-s, regroupant les membres du Bureau et les président-e-s des commissions. Ces rencontres permettront également d'ajuster le présent programme en cours de législature si besoin.



Compétences du Conseil du Jura bernois

De par son statut particulier, le Conseil du Jura bernois bénéficie de compétences décisionnelles, de négociation et de participation, lui permettant de mettre en place des actions ciblées dans le Jura bernois principalement, puis dans la partie francophone du canton et en collaboration avec les cantons voisins dans une moindre mesure.

Compétences décisionnelles

Dans le domaine des subventions, trois enveloppes financières (Fonds d'encouragement des activités culturelles - FEAC, Fonds du sport et Fonds de loterie) sont réservées au CJB, calculées en proportion de la population du Jura bernois par rapport à la population cantonale (5.2% en 2017). En référence à la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP), le CJB statue à la place de la direction cantonale concernée (Direction de l'instruction publique pour le FEAC et Direction de la police et des affaires militaires pour le Fonds du sport et le Fonds de loterie) lors de l'octroi des subventions (articles 15 et 19 de la LStP). Pour la partie culturelle, le CJB s'appuie sur son propre concept culturel permettant de disposer d'une ligne de conduite adaptée aux spécificités du Jura bernois.

Le Conseil du Jura bernois dispose également de compétences en matière de coordination scolaire romande et interjurassienne, en collaboration avec le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF).

Finalement, le CJB bénéficie de compétences décisionnelles en matière de nomination de représentant-e-s du Jura bernois dans différentes instances (organe de la Fondation Mémoires d'Ici, conseil d'administration du Centre interrégional de perfectionnement – CIP, etc.)

Compétences de négociation

Le Conseil du Jura bernois collabore régulièrement avec les autorités cantonales ou régionales voisines dans les affaires relevant de la langue, de la culture ou de l'administration d'institutions communes. Dans le cadre des programmes de financement de projets cantonaux, intercantonaux ou transfrontaliers (Interreg), le CJB appuie les projets d'importance pour notre région.

Compétences de participation

Le Conseil du Jura bernois dispose d'un droit de participation politique étendu. Outre les dossiers faisant l'objet d'une procédure selon l'ordonnance cantonale sur les procédures de consultation et de corapport, il est également consulté sur des affaires qui concernent directement le Jura bernois ; le CJB peut par ailleurs émettre des propositions sur toute affaire d'intérêt général pour le Jura bernois. Le CJB est donc régulièrement consulté sur des projets de loi ou d'ordonnance, entre autres.

La révision de l'ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (OStP) effectuée en mai 2018 renforce en particulier la participation politique du CJB et du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) dans les procédures de nomination à certains postes



de l'administration cantonale bernoise pour lesquelles les deux institutions peuvent soutenir des candidatures.

En référence aux compétences de négociation mentionnées précédemment, le CJB est actif sur les projets cantonaux, intercantonaux et transfrontaliers ayant un lien avec le Jura bernois. Après analyse de ces derniers, le CJB émet des préavis au beco Economie bernoise qui décide in fine des aides financières attribuées. De par son analyse, le CJB permet de faire remonter des avis du terrain, prenant en compte les particularités (industrielles, touristiques, économiques, etc.) du Jura bernois et de l'Arc jurassien.



Objectifs de législature

Bureau

Objectif 1. Développer la communication du Conseil du Jura bernois (CJB)

Le Bureau souhaite développer davantage la communication de l'institution en améliorant les outils utilisés jusqu'à présent. Un travail sera notamment réalisé autour de l'identité visuelle qui constitue le développement d'un nouveau logo ainsi que le rafraîchissement du site internet. Ces divers travaux permettront de recentrer la communication sur les objectifs globaux de l'institution, à savoir la préservation de l'identité de la région du Jura bernois, de renforcer sa particularité linguistique et culturelle et de participer activement à la politique cantonale. Ce dernier point, à savoir la participation à la politique cantonale, constitue un réel défi en matière de communication. En effet, le Conseil du Jura bernois est souvent consulté lors de procédures de corapport (non publiques) ce qui lui permet de faire entendre la voix de la région, par le biais de ses membres élu-e-s, avant que lesdits projets soient traités par les instances supérieures. Cette compétence de participation n'est de loin pas négligeable mais le défi réside dans la verbalisation de cette dernière afin que la population y soit sensibilisée. La place du CJB en tant qu'interlocuteur politique doit être renforcée.

Communiqués et conférences de presse

- Mesure 1. Mener une réflexion générale sur la communication
- Mesure 2. Organiser des conférences de presse / points presse de manière régulière et de façon ciblée
- Mesure 3. Développer davantage le contenu et la présentation des communiqués et des conférences / points presse

Identité visuelle

- Mesure 4. Développer un nouveau logo et l'intégrer dans les différents supports de communication
- Mesure 5. Mener une réflexion sur le long terme relative à une possible utilisation du logo cantonal bernois
- Mesure 6. Développer le site internet permettant de recentrer l'information diffusée sur les activités principales du CJB



Objectif 2. Adapter le règlement du Conseil du Jura bernois (RCJB)

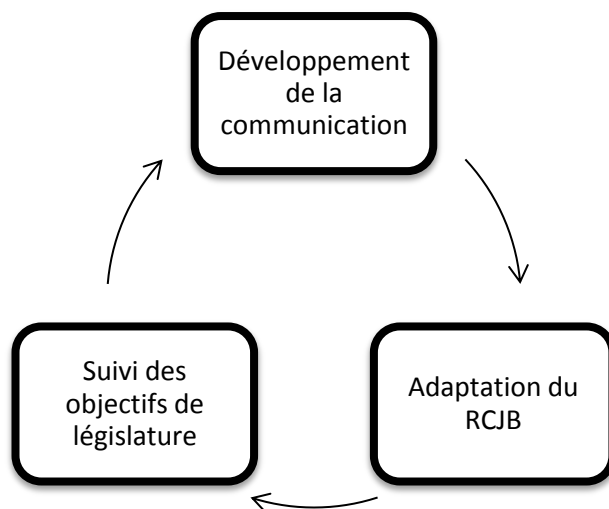
Le Bureau souhaite adapter le règlement du CJB qui comporte des éléments devant être mis à jour, en termes de dénominations par exemple. De plus, il est souhaité d'apporter des clarifications quant au mode d'élection du Bureau. En référence aux expériences passées, notamment lors de la dernière séance constitutive de juin 2018, il est souhaité de disposer d'éléments supplémentaires dans le règlement du CJB permettant ainsi d'éviter de possibles ambiguïtés lors des élections du Bureau.

- Mesure 1. Mettre à jour le règlement au niveau des dénominations ainsi qu'au niveau des précisions relatives aux élections du Bureau

Objectif 3. Assurer le suivi des objectifs de législature

La Conférence des président-e-s, regroupant les membres du Bureau et les président-e-s de commission, passe en revue chaque objectif de législature et en assure le suivi, de par l'utilisation d'un tableau de bord. Au début de chaque législature, le CJB communique ses objectifs en présentant un programme qui constitue le présent document.

- Mesure 1. Etablir et communiquer les objectifs de législature
- Mesure 2. Utiliser un tableau de suivi régulièrement annoté et mis à jour après chaque Conférence des président-e-s



Commission Culture

Objectif 1. Pérenniser le fOrum culture

Le fOrum culture, constitué à fin 2015, porte le projet phare de mise en réseau des arts de la scène dans le Jura bernois et à Bienne (ARS). Depuis ses débuts, le fOrum culture a mis en place diverses mesures en termes de création, de participation et de médiation culturelles dans toute la région. Ces dernières ont largement porté leurs fruits, permettant notamment de mettre en œuvre différentes actions telles que la création d'un agenda culturel intercantonal (culturoscope) ou le lancement d'un projet phare de théâtre en appartement. Le fOrum culture gagne en importance dans la région et va désormais se développer au-delà des frontières du Jura bernois, notamment dans les cantons voisins de Neuchâtel et du Jura. Le fOrum culture s'inscrit par ailleurs en parfaite complémentarité avec Nebia (anciennement Théâtre Palace) à Bienne et le futur Théâtre du Jura à Delémont.

Afin que le fOrum culture puisse continuer à rayonner, il est important que son financement soit pérennisé sur le long terme. Pour ce faire, le CJB est prêt à s'engager tant politiquement que financièrement.

- Mesure 1. Assurer le financement du dispositif sur le long terme
- Mesure 2. Consolider l'assise du fOrum culture en le dotant d'un contrat de prestations
- Mesure 3. Veiller à l'élargissement du champ d'action du fOrum culture à l'espace BEJUNE (à l'exemple du culturoscope)
- Mesure 4. Garantir l'ancrage du fOrum culture dans un paysage théâtral institutionnel en pleine mutation, avec la transformation de Nebia à Bienne et l'arrivée du Théâtre du Jura à Delémont

Objectif 2. Redéfinir les collaborations interjurassiennes, intercantionales et infrarégionales dans le domaine de la culture

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a toujours accordé une grande importance aux collaborations avec les villes et cantons voisins, tels que la Ville de Bienne, la République et canton du Jura et les autres cantons romands, entre autres. Pour cette nouvelle législature, le CJB va bien sûr continuer à maintenir, voire renforcer certaines collaborations. D'autres seront développées, notamment avec les Montagnes neuchâteloises ou la partie alémanique du canton de Berne, dans le but notamment de développer le modèle de bilinguisme, devenu une priorité stratégique sur le plan gouvernemental. Durant cette législature, le CJB va donc redéfinir les collaborations existantes, en se basant prioritairement sur l'avenir institutionnel de la région et sur les réalités financières futures du CJB.

- Mesure 1. Redéfinir les priorités du CJB en lien avec l'encouragement aux institutions et aux projets culturels dans l'espace interjurassien



- Mesure 2. Garantir le maintien d'une offre culturelle de qualité et diversifiée dans l'espace interjurassien, et notamment en Prévôté, indépendamment de l'avenir territorial de la Ville de Moutier
- Mesure 3. Renforcer les collaborations avec la Ville de Bienne ainsi qu'avec les cantons limitrophes autres que la République et canton du Jura
- Mesure 4. Œuvrer à la cohésion intracantonale en encourageant la réalisation de projets culturels collaboratifs entre les deux principales communautés linguistiques du canton

Objectif 3. Encourager un rapprochement stratégique entre les bibliothèques régionales ainsi qu'entre les musées patrimoniaux du Jura bernois

Cet objectif faisait déjà partie du précédent programme de législature mais reste bien sûr d'actualité, visant à développer une structure administrative commune, tant pour les bibliothèques que pour les musées ; il est important de rappeler qu'il ne s'agit en aucun cas d'un rapprochement physique de ces institutions mais d'une simplification administrative et structurelle.

- Mesure 1. Mettre en place une structure faîtière chapeautant les bibliothèques régionales et servant d'interlocuteur ainsi que de partenaire unique pour le CJB en vue des contrats de prestations pour la période 2024-2027
- Mesure 2. Réexaminer le projet de rapprochement des trois musées patrimoniaux à la lueur de l'issue définitive du vote communaliste de Moutier ainsi que de la mutation des musées neuvevillois et imérien, avec reclassement dans la catégorie des institutions locales si nécessaire

Objectif 4. Renforcer la coopération, la concertation et la coordination entre les secteurs de la culture, du tourisme et de l'économie

Au regard des actions entreprises dans les pays voisins, voire sur l'ensemble du globe, de plus en plus d'exemples démontrent l'importance de la coopération entre différents secteurs, tels que la culture, le tourisme et l'économie. Actuellement, des coopérations de ce type se mettent en place, qui permettent de fixer des priorités de manière transversale et transsectorielle.

- Mesure 1. Approfondir les échanges formels et informels entre les acteurs des trois secteurs, par exemple à travers une densification des rencontres intersectorielles ou la création d'une plateforme régulière d'échanges
- Mesure 2. Instituer une commission d'experts chargée d'établir et de mettre en œuvre un catalogue de mesures concrètes en vue de consolider les liens entre culture, économie et tourisme
- Mesure 3. Examiner le rôle que pourrait jouer le fOrum culture dans ce contexte



Objectif 5. Mettre en place une nouvelle structure de fonctionnement au sein de l'Abbatiale de Bellelay et de la Fondation en charge de sa gestion (FABB)

Développer le site de Bellelay afin qu'il devienne un pôle culturel et historique d'importance régionale, voire nationale, constitue l'une des priorités stratégiques du CJB pour la présente législature.

- Mesure 1. Accompagner les travaux de préparation menés en vue de la mise en place au 1^{er} janvier 2020 de la nouvelle structure dirigeante de la FABB
- Mesure 2. Négocier à nouveau le contrat de prestations de la FABB à la lueur de la nouvelle structure ainsi que des nouvelles attributions de cette dernière, avec à la clé une réévaluation de la subvention annuellement versée à l'institution
- Mesure 3. S'engager pour le bon fonctionnement de la nouvelle structure à partir du 1^{er} janvier 2020, en veillant à son ancrage régional et à son rayonnement suprarégional

Objectif 6. Constituer / Renforcer un pôle d'excellence dans le domaine de la mémopolitique à Saint-Imier

En matière de politique de la mémoire, le Jura bernois dispose de deux institutions d'importance, à savoir la Fondation Mémoires d'Ici et le Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE), toutes deux sises à Saint-Imier. Le présent objectif vise à renforcer la mémopolitique dans la région, en se dirigeant notamment vers la création / le renforcement d'un pôle d'excellence dans ce domaine-là.

- Mesure 1. Renforcer la collaboration entre Mémoires d'Ici et le CEJARE
- Mesure 2. Accompagner et soutenir, dans la mesure de ses moyens, le projet d'agrandissement des locaux de Mémoires d'Ici à Saint-Imier

Objectif 7. Consolider la scène théâtrale professionnelle régionale

La culture amateur est l'essence même de l'identité culturelle du Jura bernois, raison pour laquelle elle est valorisée en conséquence dans notre région, notamment par le biais d'aides financières via la Fédération du Jura bernois des sociétés de théâtre amateur (FJBSTA). Pour la présente législature, un accent particulier sera mis sur le théâtre, avec notamment le développement d'un outil spécifique (contrat de confiance) permettant aux compagnies à la structure plus légère mais tout aussi professionnelles que certaines institutions, de se développer davantage.

- Mesure 1. Conclure un contrat de confiance quadriennal avec au moins une compagnie de théâtre professionnelle du Jura bernois
- Mesure 2. Encourager / renforcer les collaborations artistiques entre professionnels et amateurs, dans le domaine du théâtre ou autres

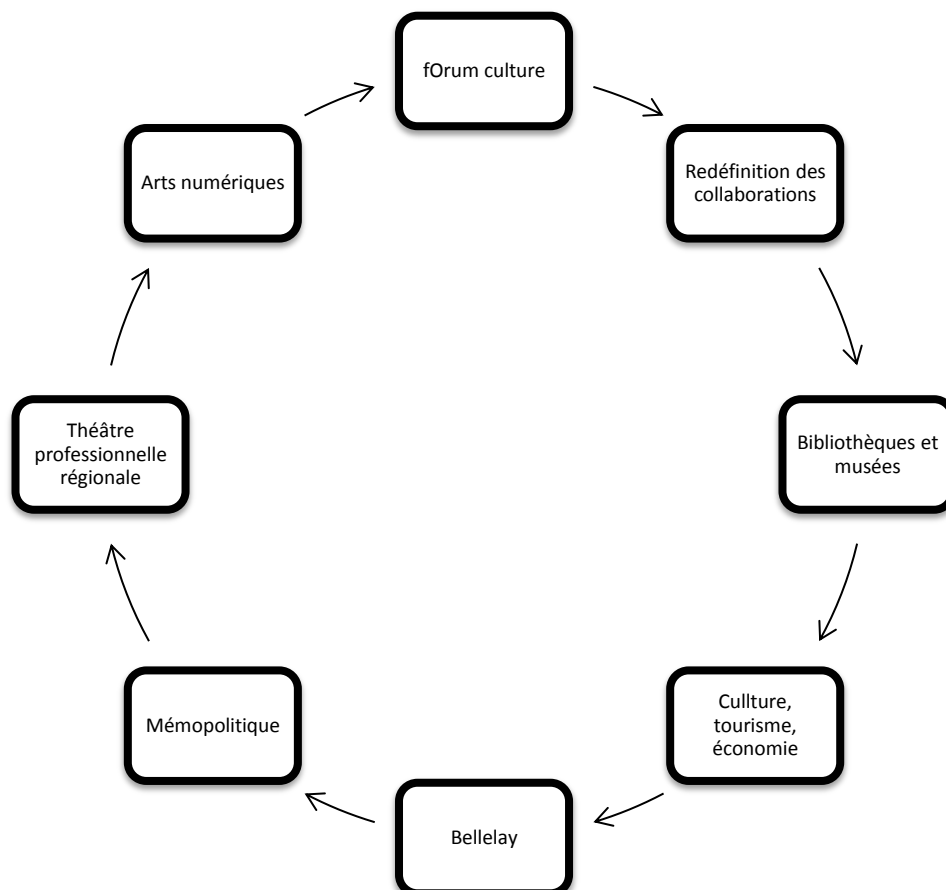


- Mesure 3. Examiner la possibilité d'introduire une filière « arts de la scène » dans les hautes et moyennes écoles de la région

Objectif 8. Encourager l'ouverture plus grande aux arts numériques et prendre en compte les enjeux liés à la digitalisation de la société ainsi que de la culture

Comme dans tous les domaines, la digitalisation bouscule les pratiques établies et demande une adaptation de l'ensemble des outils. Le domaine de la culture n'échappe naturellement pas à ces évolutions ; les arts numériques vont ainsi se développer de plus en plus durant les années à venir.

- Mesure 1. Elargir le champ de soutien du CJB aux nouveaux modes de création, de diffusion et de réception numériques
- Mesure 2. Développer de nouveaux dispositifs de soutien aux arts numériques, comme par exemple pour les jeux vidéo, en étroite collaboration avec la Fondation Pro Helvetia, précurseur en la matière



Commission Economie publique (ECO)

Objectif 1. Suivre les évolutions en matière de politique agricole et sylvicole

Comme dans la précédente législature, la commission ECO suivra les différentes évolutions en matière de politique agricole et sylvicole, en appuyant notamment certaines mesures en faveur de la biodiversité.

- Mesure 1. Appuyer le développement de la production indigène, de l'agritourisme, de l'industrie alimentaire et des zones agricoles
- Mesure 2. Encourager les différentes mesures en faveur de la biodiversité (pâturages boisés, réseaux écologiques, etc.)

Objectif 2. Appuyer le développement de la politique économique en général

La commission ECO met particulièrement l'accent sur le développement de l'économie dans notre région, avec notamment l'application progressive de la Stratégie économique 2030 du Jura bernois et de ses différentes mesures qui constituent une thématique phare pour la présente législature et les suivantes. Le développement du Parc de l'innovation à Bienne ainsi que le développement et l'acquisition de main d'œuvre qualifiée font également partie du présent objectif.

- Mesure 1. Soutenir la phase de réalisation de la Stratégie économique 2030 du Jura bernois, élaborée par la CEP
- Mesure 2. Soutenir les mesures ou les différents projets en lien avec le développement et l'acquisition de la main d'œuvre qualifiée
- Mesure 3. Suivre le développement du Parc de l'innovation à Bienne et plus particulièrement l'implication active des entreprises du Jura bernois
- Mesure 4. Suivre de manière générale le développement de la révolution 4.0 au sein des différents domaines économiques

Objectif 3. Appuyer les sites touristiques phares du Jura bernois

La commission ECO entretient des liens étroits avec Jura bernois Tourisme et souhaite collaborer davantage avec le Parc régional Chasseral ainsi qu'avec J3L. Comme mentionné dans les objectifs de la commission Culture, il est prévu d'encourager la collaboration entre les domaines économique, touristique et culturel.

- Mesure 1. Collaborer avec Jura bernois Tourisme (JbT), Jura & Trois Lacs (J3L) et le Parc régional Chasseral
- Mesure 2. Assurer, dans la mesure du possible, la pérennisation des financements attribués jusqu'à présent à JbT en matière de développement de brochures et autres outils promotionnels

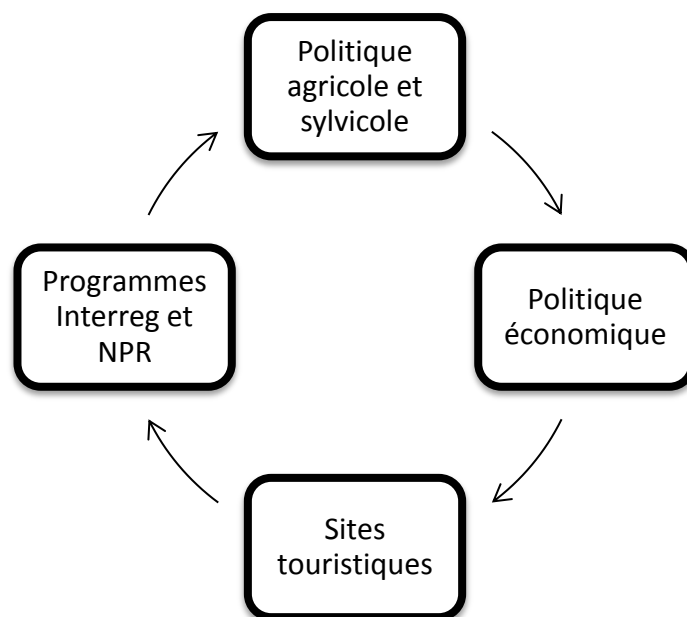


- Mesure 3. Développer davantage les collaborations en matière économique, touristique et culturelle

Objectif 4. S'investir au niveau des programmes Interreg et NPR (inter)cantonal

En sa qualité d'organe représentant le Jura bernois, le CJB est habilité à traiter directement avec les unités administratives des cantons et des régions voisins. Dans le cadre de la commission ECO, cela concerne principalement la participation du CJB au niveau du programme transfrontalier Interreg V A France-Suisse et des programmes NPR cantonal et intercantonal visant à soutenir différents types de projets. Cette participation sera accrue durant cette législature puisque le canton de Berne assure, depuis novembre 2018, la présidence de l'association arcjurassien.ch, étant un acteur majeur du développement régional de l'Arc jurassien et donc très actif au niveau de la concertation politique et du management régional aux niveaux transfrontalier, intercantonal et intercommunal. La présidence bernoise est assurée par le Conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg.

- Mesure 1. Poursuivre l'engagement pour la pérennisation du projet Covoiturage, au-delà du soutien Interreg
- Mesure 2. Suivre et participer à l'établissement du PMO intercantonal et du PMO Jura bernois 2020-2023



Commission Institutions (INST)

Objectif 1. Développer le statut particulier du Jura bernois et de la minorité francophone du district bilingue de Bienne (statu quo+)

La loi sur le statut particulier du Jura bernois et de la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP) constitue l'essence même du Conseil du Jura bernois. L'ordonnance y relative (OStP) a été révisée et approuvée par le Conseil-exécutif en mai 2018 (cf. pages 4 et 5 sur la participation politique du CJB). La prochaine étape est donc la révision de la LStP qui devrait s'effectuer durant l'année 2019.

Dans le cadre du statu quo+, le CJB souhaite notamment mener une réflexion sur les compétences financières qui lui sont dévolues. De plus, après la constitution de la Commission d'experts sur le bilinguisme, instituée dans le cadre du statu quo+ et dans laquelle le CJB était représenté, le CJB souhaite pouvoir faire partie des différents groupes de travail formés après la publication du rapport final de cette Commission d'experts.

- Mesure 1. Participer au groupe de travail institué dans le cadre de la LStP (appelé « groupe de suivi statu quo+ »)
- Mesure 2. Conduire une réflexion sur les compétences financières dévolues au CJB
- Mesure 3. Intégrer et participer aux groupes de travail mis en place à la suite de la publication du rapport final de la Commission d'experts sur le bilinguisme

Objectif 2. Participer aux réflexions et groupes de travail institués dans le cadre du vote communaliste

Dans le cadre du vote de Moutier sur son appartenance cantonale, le CJB est impliqué dans plusieurs groupes de travail / de réflexion permettant d'exprimer sa position sur les différentes thématiques en lien avec le vote communaliste (rapport Grisel par exemple).

- Mesure 1. Participer au groupe d'intérêt / groupe d'information relatif à la redéfinition de l'organisation administrative du Jura bernois (rapport Grisel)



Objectif 3. Être actif sur le plan des relations extérieures

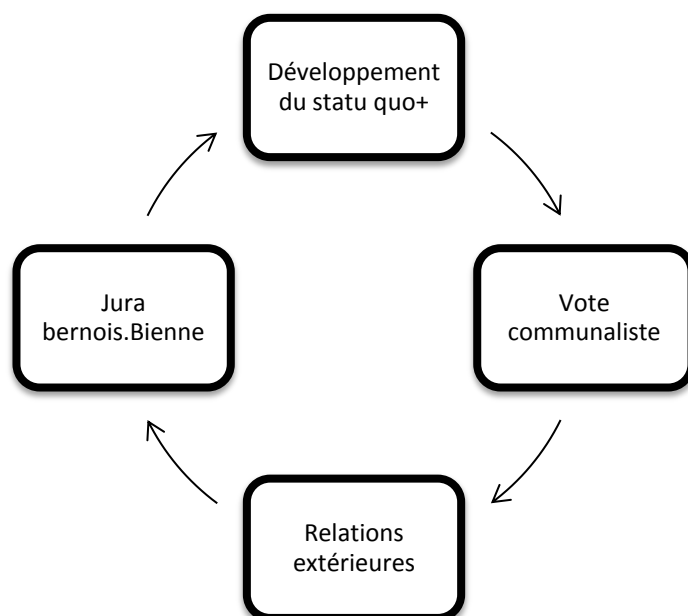
Grâce au statu quo+, le CJB a obtenu en 2015 des compétences supplémentaires en matière de relations extérieures, avec, entre autres, son implication dans les différents groupes de travail relatifs à la Nouvelle Politique Régionale ou encore le programme transfrontalier Interreg. Durant cette nouvelle législature, le CJB souhaite renforcer son implication dans ces différents groupes de travail et dans les relations en général avec ses partenaires externes, du fait notamment que la présidence d'arcjurassien.ch est assurée depuis fin 2018 par le canton de Berne, en la personne du Conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg.

- Mesure 1. Accompagner l'évolution des collaborations intercantionales et explorer de nouvelles possibilités de partenariats

Objectif 4. Collaborer avec la nouvelle association de communes Jura bernois.Bienne

Depuis 2016, le groupe de travail « fusion des associations », dans lequel le CJB était représenté, penchait sur un regroupement des associations ARJB, CMJB et Centre Jura. Depuis octobre 2018, ceci est chose faite ; la nouvelle association Jura bernois.Bienne (Jb.B) a vu le jour. Dans cette législature, le CJB souhaite collaborer avec cette nouvelle entité, comme cela avait été le cas avec l'ARJB, la CMJB et Centre Jura jusqu'à présent.

- Mesure 1. Représenter le CJB dans certaines commissions de Jb.B et en assurer le suivi



Commission Instruction publique (INS)

Objectif 1. Suivre et accompagner les évolutions relatives au domaine de l'école obligatoire

L'école obligatoire, tout comme les autres sujets abordés au sein de la commission Instruction publique, est très vaste et regorge d'une multitude de thématiques. Le chapitre « école obligatoire » comporte bien entendu les adaptations du Plan d'études romand (PER) au niveau de la grille horaire, des évaluations ou encore du renforcement des cours médias et informatique (MITIC). La réforme des directions (abordées plus précisément sous la commission JCE) touche la direction de l'instruction publique avec notamment le transfert de la pédagogie spécialisée de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) à la Direction de l'instruction publique.

Le système d'école à journée continue, pour lequel le CJB avait appuyé la mise en œuvre, donne entière satisfaction. Durant la présente législature, il s'agira de suivre l'évolution de ce système et de s'assurer de son bon fonctionnement. La même démarche sera également entreprise pour la pérennisation du système de cours d'éducation sexuelle repris par Santé bernoise en 2016.

L'avenir de l'administration décentralisée et des institutions de formation est bien sûr une thématique phare pour la commission Instruction publique. Il s'agira notamment de suivre et d'accompagner le déménagement du Centre d'orientation professionnelle (OP) de Tavannes à Tramelan. Ce dernier étant un processus parallèle à la réorganisation de l'administration décentralisée dans son ensemble.

- Mesure 1. Suivre la mise en place des adaptations du Plan d'études romand (PER)
- Mesure 2. Suivre le transfert de la pédagogie spécialisée de la Direction de la SAP à la Direction de l'INS
- Mesure 3. Suivre le fonctionnement du système d'école à journée continue
- Mesure 4. Veiller à la pérennisation du système de cours d'éducation sexuelle repris par Santé bernoise – auparavant confié à l'Association pour l'éducation sexuelle à l'école (APESE)
- Mesure 6. Suivre et accompagner le déménagement du Centre d'orientation professionnelle (OP) de Tavannes à Tramelan
- Mesure 7. Dans le cadre du devenir des institutions de formation sises à Moutier, suivre/analyser les possibilités en matière de création d'une école secondaire intercantonale en cas de départ de Moutier, en se basant sur les principes fixés en la matière entre le CJB et le CAF



Objectif 2. Suivre et accompagner les évolutions relatives au domaine du secondaire II

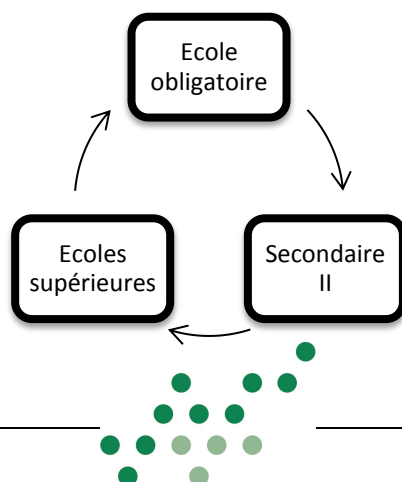
Au niveau du secondaire II, l'accent sera particulièrement mis sur la promotion de l'apprentissage francophone dans la région et dans le reste du canton. Ceci bien sûr en collaboration avec le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) et le groupe de travail « apprentissage à Bienne » auquel un membre du CJB participe. La commission Instruction publique continuera également à appuyer le développement de filières bilingues s'inscrivant dans un concept global du développement du bilinguisme au niveau cantonal. Finalement, le devenir des institutions de formation en Prévôté et dans la région en général fait également partie des préoccupations de la commission Instruction publique pour cette présente législature, comme cela est également mentionné dans l'objectif précédent.

- Mesure 1. Promouvoir l'apprentissage francophone à Bienne, dans le Jura bernois et dans le reste du canton
- Mesure 2. Continuer à soutenir le développement de filières bilingues
- Mesure 3. Dans le cadre du devenir des institutions de formation sises à Moutier, suivre et accompagner l'éventuelle relocalisation de certaines institutions

Objectif 3. Suivre et accompagner les évolutions relatives au domaine des écoles supérieures

La commission Instruction publique suit de près les évolutions relatives aux écoles supérieures en participant notamment aux séances de délégations HE-ARC, HEP et CIIP, mises en place en collaboration avec la COFRA et le CAF. Ces rencontres permettent au CJB de poser des questions d'ordre général et de faire part de ses propositions en amont des différents comités stratégiques.

- Mesure 1. Se tenir informé des évolutions au sein de la HE-Arc, de la HEP et de la CIIP en participant aux séances de délégations CJB-CAF-COFRA
- Mesure 2. Suivre le développement du campus de la Haute école spécialisée bernoise à Bienne
- Mesure 3. Suivre les possibilités de synergies entre la HE-Arc et la Haute école spécialisée bernoise (BFH)
- Mesure 4. Suivre le développement de la filière ES en soins infirmiers, suite à la décision d'ouvrir les inscriptions à cette filière aux autres cantons (dès l'été 2019)



Commission Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques (JCE)

Objectif 1. Participer activement à la politique jeunesse

La politique jeunesse fait partie des thématiques phares de la Commission JCE du fait notamment de l'excellente collaboration avec le délégué interjurassien à la jeunesse permettant ainsi de déployer différentes actions auprès des centres de jeunesse, des communes et des jeunes en général.

- Mesure 1. Suivre l'évolution de la collaboration interjurassienne et intracantonale (notamment avec l'association pour l'animation de jeunesse en milieu ouvert - VOJA) en matière de politique jeunesse et veiller à ce que le CJB soit intégré dans le nouveau contrat de prestations du délégué interjurassien à la jeunesse (prévu pour 2019)
- Mesure 2. Mise en place d'une stratégie sur la politique jeunesse
- Mesure 3. Suivre et accompagner le développement du projet de Cyberparlement
- Mesure 4. Utiliser à bon escient l'enveloppe financière héritée de la Commission de la jeunesse, dissoute à fin 2017 (rapport d'utilisation chaque année)

Objectif 2. Suivre et soutenir l'APEA du Jura bernois

L'APEA du Jura bernois constitue une institution phare dans notre région en matière de protection de l'enfant et de l'adulte ; la commission JCE souhaite rencontrer régulièrement des représentants de l'APEA du Jura bernois permettant ainsi de faire le point sur le fonctionnement de cette structure.

- Mesure 1. Organiser une rencontre annuelle avec l'APEA afin de faire le point sur son fonctionnement

Objectif 3. Participer aux consultations relatives à l'aménagement du territoire

La commission JCE est régulièrement amenée à étudier des corapports mis en consultation relatifs à l'aménagement du territoire ; domaine pour lequel le CJB est régulièrement amené à prendre position, dans le cadre de ses compétences en matière de participation politique.

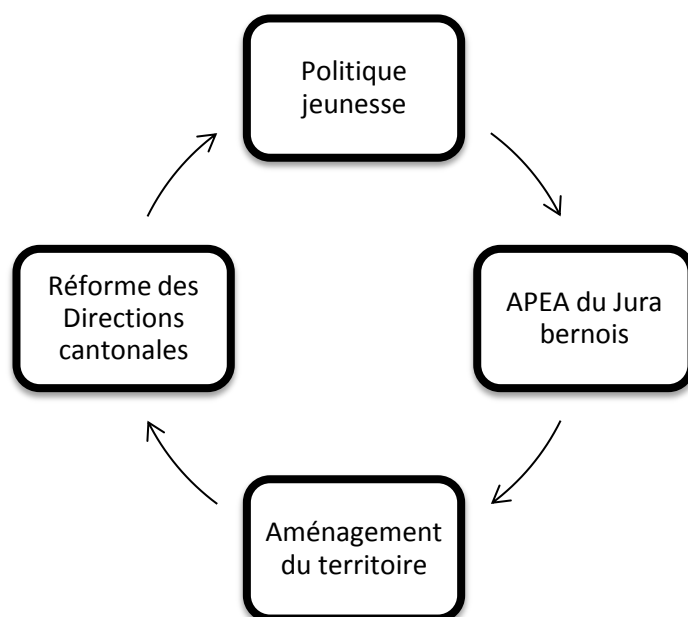
- Mesure 1. Prendre position sur les bases légales en lien avec l'aménagement du territoire



Objectif 4. Suivre l'évolution du projet de réforme des Directions cantonales

Le projet de remaniement des directions, présenté en mars 2018, a été confirmé par la nouvelle composition du gouvernement en juillet 2018 et doit encore être validé par le Grand Conseil durant la session de juin 2019. Des transferts ciblés sont proposés permettant ainsi un meilleur équilibrage des attributions entre les directions. Le fonctionnement des commissions du CJB étant basé sur l'organisation des directions cantonales, le CJB devra également procéder à différents transferts de tâches entre ses commissions si cette réforme entre en vigueur.

- Mesure 1. Revoir l'organisation générale des commissions du CJB



Commission Police, affaires militaires et finances (POMFIN)

Objectif 1. Défendre les intérêts du CJB et du Jura bernois dans son ensemble lors de la révision de la loi cantonale sur les jeux d'argent ainsi que des autres bases légales qui en découlent

En juin 2018, la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr) a été acceptée à plus de 70%. ; les bases légales cantonales actuellement en vigueur doivent donc être remises à jour (lois, ordonnances, directives, etc.). Dès l'acceptation de cette loi, le canton de Berne a directement entrepris les démarches nécessaires pour revoir ses bases légales ; la première étape étant de réviser la loi sur les loteries (LLot).

La révision de la loi cantonale sur les jeux d'argent (LCJAr) constitue une thématique phare pour la commission POMFIN car le CJB dispose non seulement de compétences en matière de participation politique mais également de compétences décisionnelles dans ce domaine-là. La loi cantonale sur les jeux d'argent comprend, entre autres, toutes les dispositions en lien avec l'octroi des subventions pour le Fonds du sport, le Fonds de loterie et le Fonds d'encouragement des activités culturelles (FEAC).

Dans le cadre de cette révision, le CJB est impliqué dans les différents groupes de travail lui donnant la possibilité de rappeler les exigences et les besoins de la région en matière de subventions, entre autres.

Mesures globales :

- Mesure 1. Participer aux séances / groupes de travail mis-e-s en place dans le cadre de la révision de la loi cantonale sur les jeux d'argent
- Mesure 2. Obtenir une clé de répartition pour l'alimentation des enveloppes du Fonds du sport, du Fonds de loterie et du FEAC

Mesures spécifiques :

- Mesure 3. Veiller à conserver la pratique actuelle en matière d'octroi de subventions pour les manifestations sportives
- Mesure 4. Proposer une réglementation supplémentaire pour le versement de subventions dans le cadre de l'organisation de manifestations européennes et internationales
- Mesure 5. Maintenir les possibilités de subventionnement des associations sportives intercantionales en intégrant les dispositions légales nécessaires dans la nouvelle loi cantonale sur les jeux d'argent



Objectif 2. Développer davantage l'information auprès des demandeurs de subvention

Un certain nombre de supports d'information sont déjà disponibles et mis à disposition des demandeurs de subvention. Depuis le 1^{er} janvier 2019, par exemple, les demandes de subvention pour le Fonds du sport et le Fonds de loterie doivent être déposées sur le portail électronique prévu à cet effet ; permettant ainsi de rendre le traitement des dossiers plus rapide et efficace.

Durant cette législature, la commission POMFIN souhaite améliorer les supports d'information et les canaux utilisés afin de sensibiliser davantage les demandeurs (actuels ou potentiels). Cette démarche s'inscrit également dans l'objectif n°1 du Bureau visant à développer la communication de l'institution dans son ensemble.

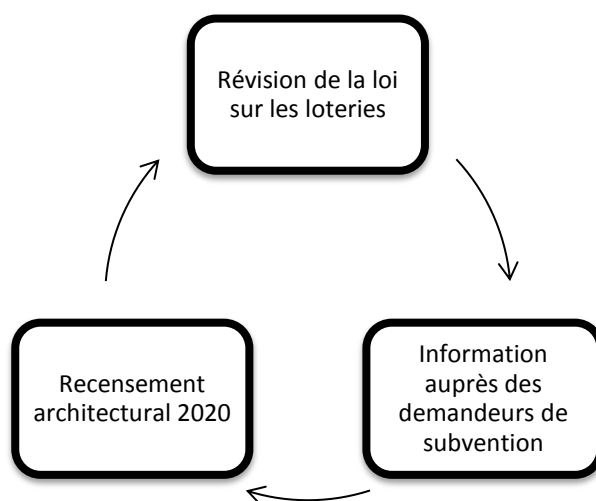
- Mesure 1. Mettre à disposition des demandeurs de subvention de nouveaux supports de communication et canaux / Développer davantage les supports de communication et les canaux existants

Objectif 3. Suivre l'inventaire effectué dans le cadre du recensement architectural 2020

Sur mandat du Grand Conseil, le Service cantonal des monuments historiques révisé actuellement le recensement architectural et prévoit de réduire le nombre de monuments historiques et d'ensembles bâtis qui y sont inscrits.¹

La commission POMFIN souhaite suivre l'établissement de cet inventaire afin de s'assurer que ce recensement ne péjore pas massivement les monuments historiques et autres bâtiments de la région bénéficiant jusqu'à présent de soutiens financiers lors de rénovations /réfections.

- Mesure 1. Rencontrer des représentants du Service des monuments historiques du Jura bernois afin d'être tenus informés de ce recensement architectural.



¹ <https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/kultur/denkmalpflege/bauinventar.html>



Commission Santé publique et prévoyance sociale (SAP)

Objectif 1. Suivre l'évolution des places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, scolaire et pour les jeunes adultes

L'évolution des places d'accueil pour les enfants et les jeunes adultes fait partie des thématiques phares auxquelles va s'atteler la commission SAP durant cette nouvelle législature. Les places d'accueil faisaient bien sûr déjà partie du cheval de bataille de la commission durant ces dernières années. Plusieurs améliorations ont déjà pu être relevées telles que la confirmation de 6 places (2 d'accueil et 4 de crise) en 2016 par la Direction de la SAP. Cependant, la réalisation concrète de ces places d'accueil doit encore être effectuée. Actuellement, la presque totalité des enfants et adolescents du Jura bernois, présentant un besoin de soutien quelconque (détresse familiale, etc.), sont placés dans des structures cantonales ou extracantonales. Cependant, au vue des changements stratégiques et organisationnels dans les cantons voisins et notamment dans le canton de Neuchâtel, il sera important de veiller à ce que ces jeunes puissent toujours être placés.

En parallèle, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les prestations destinées aux enfants présentant un besoin de soutien ou de protection particulier est prévue pour le 1^{er} janvier 2020. Le CJB est associé dans l'analyse effectuée par l'Office des mineurs dont l'objectif est de disposer d'un état des lieux des spécificités de la partie francophone du canton et des préoccupations des différentes institutions concernées.

La réorganisation des Directions cantonales amènera plusieurs transferts entre les différentes directions, notamment entre la SAP et la JCE. Cette dernière reprendra le domaine des prestations particulières d'encouragement et de protection destinées à des enfants et à des jeunes relevant jusqu'à présent de la SAP. En cours de législature, il est donc tout à fait probable que certaines thématiques soient transférées entre la commission SAP et la commission JCE.

- Mesure 1. Assurer des contacts réguliers avec les institutions concernées afin de suivre l'évolution des places d'accueil
- Mesure 2. Veiller à conserver le nombre actuel de places d'accueil voire à favoriser la création de plusieurs d'entre elles
- Mesure 3. En cas de besoin, prendre contact avec les instances cantonales pour appuyer les besoins du terrain



Objectif 2. Suivre l'évolution de l'Hôpital du Jura bernois

L'évolution et l'avenir de l'Hôpital du Jura bernois font également partie des principales préoccupations de la commission SAP. Ceci concernant l'ensemble des structures/filiales de l'HJB telles que le site de Saint-Imier, RSM SA ou encore l'Hôpital de Moutier SA.

- Mesure 1. Soutenir l'HJB et entretenir un dialogue de qualité
- Mesure 2. Suivre l'évolution de la filiale de l'HJB à Moutier et apporter un soutien dans les différentes démarches utiles et nécessaires à sa pérennisation

Objectif 3. Suivre l'évolution des services sociaux du Jura bernois

Dans la foulée des précédentes législatures, la commission SAP souhaite continuer à soutenir les services sociaux du Jura bernois dans la poursuite de leurs différentes activités.

- Mesure 1. Rencontrer des représentants des services sociaux du Jura bernois et étudier de nouvelles synergies entre eux
- Mesure 2. Réfléchir aux possibilités d'organiser un colloque sur l'insertion sociale dans le Jura bernois permettant de présenter les différentes mesures d'intégration et d'insertion proposées par le canton aux communes, aux services sociaux et autres institutions/entreprises actives dans le milieu social.

Objectif 4. Suivre l'évolution des services d'aide et de soins à domicile

Les services d'aide et de soins à domicile, tout comme d'autres domaines, sont en constante mutation, ceci afin de répondre au mieux aux attentes des patients et aux attentes d'ordre stratégique fixées au niveau cantonal (notamment avec les différentes mesures prises dans le cadre du plan d'allègement 2018).

- Mesure 1. Rencontrer régulièrement des représentants des services d'aide et de soins à domicile afin de s'informer sur les évolutions en cours et, si nécessaire, émettre des revendications/demandes à la Direction de la SAP

Objectif 5. Suivre l'évolution de la médecine générale et le développement du Réseau santé-social

La pénurie de médecins généralistes, notamment dans les régions périphériques, provoque une situation extrêmement difficile, notamment pour assurer des prestations de qualité et des services de proximité. La mise en place du réseau santé-social du Jura bernois il y a quelques années a permis de mener une réflexion sur les possibilités de coordination et de soutien envers les professionnels de la branche et les patients. A terme, le réseau santé-social pourrait donc encourager les médecins généralistes à s'établir dans la région en profitant des éléments de coordination mis en place.

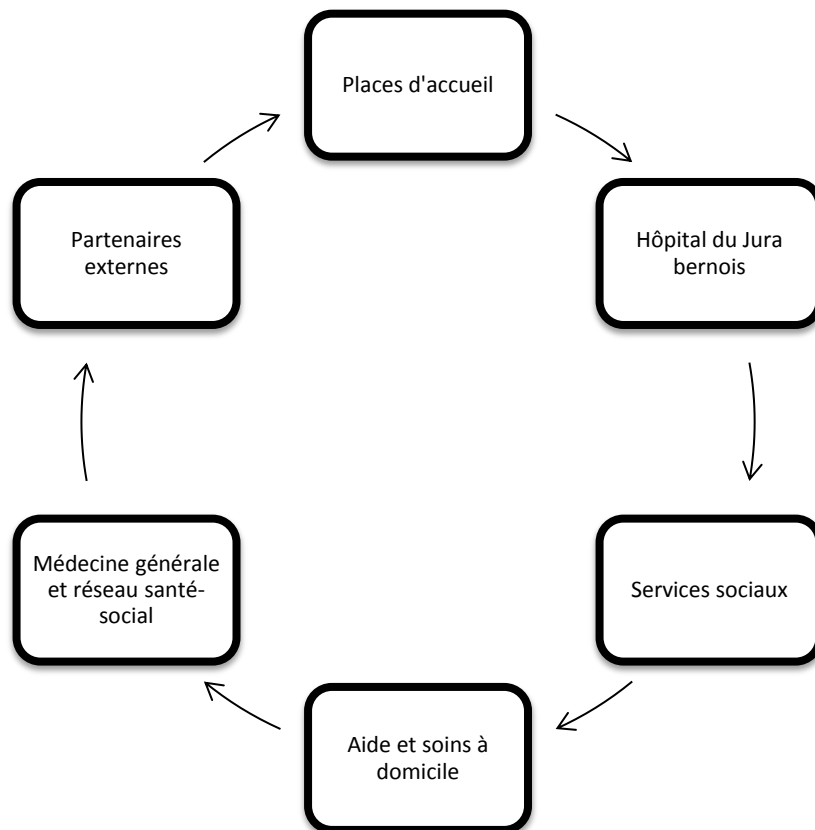


- Mesure 1. Rencontrer des représentants du Réseau santé-social du Jura bernois pour faire le point sur ses activités et l'appuyer dans des différents projets
- Mesure 2. Soutenir la relève des médecins de famille dans le Jura bernois

Objectif 6. Maintenir voire intensifier les collaborations avec les partenaires externes

Pour cette nouvelle législature, la commission SAP souhaite continuer dans la lignée des précédentes législatures en termes de collaboration avec les partenaires externes. Pour certaines thématiques mentionnées dans les objectifs précédents, la commission SAP souhaite davantage collaborer avec ses partenaires permettant ainsi de renforcer les liens entre le terrain (niveau opérationnel) et les milieux politiques (niveau stratégique).

- Mesure 1. Consulter régulièrement le CAF et les autres partenaires externes sur les dossiers communs en matière de santé-social afin de regrouper, si nécessaire, les problématiques Jura bernois – Bienne et créer de nouvelles synergies



Commission Travaux publics, transports et énergie (TTE)

Objectif 1. Suivre l'évolution des transports publics dans la région

Suivre l'évolution de tous types de transports constitue bien évidemment l'objectif premier de la commission TTE. Différentes thématiques sont mises en exergue pour la présente législature telles que l'évolution de PRODES ou encore l'avenir du funiculaire Gléresse-Prêles suite à la suppression de la gare de Gléresse due au doublement de la voie ferroviaire entre Douanne et Gléresse.

- Mesure 1. Veiller à conserver des horaires de transports publics convenables ainsi qu'à maintenir voire à améliorer les correspondances d'un point de vue général
- Mesure 2. Suivre l'évolution du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES), et plus particulièrement l'évolution de la ligne ferroviaire du Pied du Jura
- Mesure 3. Soutenir le maintien du funiculaire Gléresse-Prêles à la suite de la construction du tunnel ferroviaire à Gléresse

Objectif 2. Veiller à conserver une desserte convenable en matière de transport marchandises

L'avenir du transport marchandises dans notre région constitue une des préoccupations de la commission TTE, avec notamment les restructurations annoncées par CFF Cargo en vue de réduire l'offre et les emplois dans ce domaine ; le Jura bernois faisant partie des régions touchées. Cette restructuration aurait des conséquences non seulement économiques mais également environnementales, car cette situation pourrait créer un report modal sur le transport poids lourds au détriment du transport par rail.

- Mesure 1. Suivre l'évolution du dossier CFF Cargo relatif à la restructuration du transport marchandises dans la région

Objectif 3. Accompagner l'évolution des routes cantonales et nationales

L'évolution des routes cantonales et nationales est bien sûr une thématique importante pour la présente législature, comme pour les précédentes. Hormis les mesures relatives à l'A16 et au contournement de la ville de Bienne, le présent objectif concerne également les routes cantonales avec notamment la sortie du trafic lent sur certains tronçons ou encore les différents travaux routiers prévus dans la région. Pour ce faire, la commission TTE rencontre régulièrement l'ingénieur en chef du IIIème arrondissement du Service du Jura bernois rattaché à l'Office des ponts et chaussées, en la personne de Cédric Berberat.

- Mesure 1. Appuyer le canton concernant l'assainissement de l'A16 et les mesures de compensation y relatives



- Mesure 2. Appuyer le canton concernant le développement de différentes actions en faveur de la sortie du trafic lent sur certains tronçons routiers, tels que le Taubenloch
- Mesure 3. Suivre l'évolution du contournement ouest de la Ville de Bienne

Objectif 4. Suivre le développement de la mobilité douce publique/privée

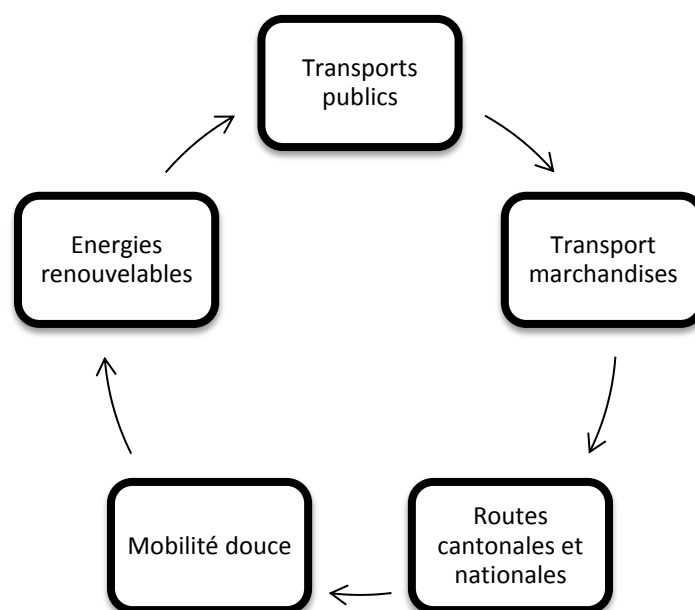
La commission TTE souhaite mettre l'accent sur le développement d'autres types de transports axés sur la mobilité douce. Ceci dans le but d'encourager le report modal entre la voiture et d'autres modes de transport plus écologiques.

- Mesure 1. Appuyer, de manière générale, la réalisation d'actions en faveur du développement de la mobilité douce telles que la création de bandes cyclables ou l'implémentation de système de vélos en libre-service

Objectif 5. Appuyer la promotion des énergies renouvelables et l'assainissement des bâtiments

La thématique des énergies renouvelables fait partie intégrante de la commission TTE. Pourtant, il s'agit de la première législature du CJB durant laquelle un objectif est libellé en ce sens. Le Jura bernois constitue un lieu important en matière de développement des énergies solaire et éolienne ; la commission TTE mettra un point d'honneur sur l'encouragement de différents projets en lien avec cette thématique.

- Mesure 1. Collaborer et rencontrer régulièrement des entités telles que le Parc régional Chasseral afin d'appuyer des mesures dans le cadre de la promotion et de l'utilisation d'énergies renouvelables, tant au niveau des entreprises, que des collectivités ou de la population en général

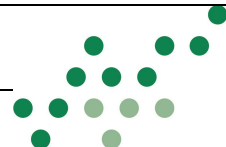


Annexes - Récapitulatif

	Objectifs	Mesures
Bureau	Développer la communication du CJB	<ul style="list-style-type: none">▪ Mener une réflexion générale sur la communication▪ Organiser des conférences de presse / points presse de manière régulière et de façon ciblée▪ Développer davantage le contenu et la présentation des communiqués et des conférences / points presse▪ Développer un nouveau logo et l'intégrer dans les différents supports de communication▪ Mener une réflexion sur le long terme relative à une possible utilisation du logo cantonal bernois▪ Développer le site internet permettant de recentrer l'information diffusée sur les activités principales du CJB
	Adapter le règlement du CJB	<ul style="list-style-type: none">▪ Mettre à jour le règlement au niveau des dénominations ainsi qu'au niveau des précisions relatives aux élections du Bureau
	Assurer le suivi des objectifs de législature	<ul style="list-style-type: none">▪ Etablir et communiquer les objectifs de législature▪ Utiliser un tableau de suivi régulièrement annoté et mis à jour après chaque Conférence des président-e-s



	Objectifs	Mesures
Culture	Pérenniser le fOrum culture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer le financement du dispositif sur le long terme ▪ Consolider l'assise du fOrum culture en le dotant d'un contrat de prestations ▪ Veiller à l'élargissement du champ d'action du fOrum culture à l'espace BEJUNE ▪ Garantir l'ancrage du fOrum culture dans un paysage théâtral institutionnel en pleine mutation, avec la transformation de Nebia à Bienne et l'arrivée du Théâtre du Jura à Delémont
	Redéfinir les collaborations interjurassiennes, intercantionales et infrarégionales dans le domaine de la culture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Redéfinir les priorités du CJB en lien avec l'encouragement aux institutions et aux projets culturels dans l'espace interjurassien ▪ Garantir le maintien d'une offre culturelle de qualité et diversifiée dans l'espace interjurassien, et notamment en Prévôté, indépendamment de l'avenir territorial de la Ville de Moutier ▪ Renforcer les collaborations avec la Ville de Bienne ainsi qu'avec les cantons limitrophes autres que la République et canton du Jura ▪ Œuvrer à la cohésion intracantonale en encourageant la réalisation de projets culturels collaboratifs entre les deux principales communautés linguistiques du canton
	Encourager un rapprochement stratégique entre les bibliothèques régionales ainsi qu'entre les musées patrimoniaux du Jura bernois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une structure faîtière chapeautant les bibliothèques régionales et servant d'interlocuteur ainsi que de partenaire unique pour le CJB en vue des contrats de prestations pour la période 2024-2027 ▪ Réexaminer le projet de rapprochement des trois musées patrimoniaux à la lueur de l'issue définitive du vote communaliste de Moutier ainsi que de la mutation des musées neueveillois et imérien, avec reclassement dans la catégorie des institutions locales si nécessaire
	Renforcer la coopération, la concertation et la coordination entre les secteurs de la culture, du tourisme et de l'économie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approfondir les échanges formels et informels entre les acteurs des trois secteurs, par exemple à travers une densification des rencontres intersectorielles ou la création d'une plateforme régulière d'échanges ▪ Instituer une commission d'experts chargée d'établir et de mettre en œuvre un



	<p>catalogue de mesures concrètes en vue de consolider les liens entre culture, économie et tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner le rôle que pourrait jouer le fOrum culture dans ce contexte
<p>Mettre en place une nouvelle structure de fonctionnement au sein de l'Abbatiale de Bellelay et de la Fondation en charge de sa gestion (FABB)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les travaux de préparation menés en vue de la mise en place au 1er janvier 2020 de la nouvelle structure dirigeante de la FABB ▪ Négocier à nouveau le contrat de prestations de la FABB à la lueur de la nouvelle structure ainsi que des nouvelles attributions de cette dernière, avec à la clé une réévaluation de la subvention annuellement versée à l'institution ▪ S'engager pour le bon fonctionnement de la nouvelle structure à partir du 1er janvier 2020, en veillant à son ancrage régional et à son rayonnement suprarégional
<p>Constituer / Renforcer un pôle d'excellence dans le domaine de la mémopolitique à Saint-Imier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la collaboration entre Mémoires d'Ici et le CEJARE ▪ Accompagner et soutenir, dans la mesure de ses moyens, le projet d'agrandissement des locaux de Mémoires d'Ici à Saint-Imier
<p>Consolider la scène théâtrale professionnelle régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conclure un contrat de confiance quadriennal avec au moins une compagnie de théâtre professionnelle du Jura bernois ▪ Encourager / renforcer les collaborations artistiques entre professionnels et amateurs, dans le domaine du théâtre ou autres ▪ Examiner la possibilité d'introduire une filière « arts de la scène » dans les hautes et moyennes écoles de la région
<p>Encourager l'ouverture plus grande aux arts numériques et prendre en compte les enjeux liés à la digitalisation de la société ainsi que de la culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elargir le champ de soutien du CJB aux nouveaux modes de création, de diffusion et de réception numériques ▪ Développer de nouveaux dispositifs de soutien aux arts numériques, comme par exemple pour les jeux vidéo, en étroite collaboration avec la Fondation Pro Helvetia, précurseur en la matière



Economie publique	Objectifs	Mesures
	Suivre les évolutions en matière de politique agricole et sylvicole	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer le développement de la production indigène, de l'agritourisme, de l'industrie alimentaire et des zones agricoles ▪ Encourager les différentes mesures en faveur de la biodiversité (pâturages boisés, réseaux écologiques, etc.)
	Appuyer le développement de la politique économique en général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir la phase de réalisation de la Stratégie économique 2030 du Jura bernois, élaborée par la CEP ▪ Soutenir les mesures ou les différents projets en lien avec le développement et l'acquisition de la main d'œuvre qualifiée ▪ Suivre le développement du Parc de l'innovation à Bienne et plus particulièrement l'implication active des entreprises du Jura bernois ▪ Suivre de manière générale le développement de la révolution 4.0 au sein des différents domaines économiques
	Appuyer les sites touristiques phares du Jura bernois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer avec Jura bernois Tourisme (JbT), Jura & Trois Lacs (J3L) et le Parc régional Chasseral ▪ Assurer, dans la mesure du possible, la pérennisation des financements attribués jusqu'à présent à JbT en matière de développement de brochures et autres outils promotionnels ▪ Développer davantage les collaborations en matière économique, touristique et culturelle
	S'investir au niveau des programmes Interreg et NPR (inter)cantonal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'engagement pour la pérennisation du projet Covoiturage, au-delà du soutien Interreg ▪ Suivre et participer à l'établissement du PMO intercantonal et du PMO Jura bernois 2020-2023



Institutions	Objectifs	Mesures
	Développer le statut particulier du Jura bernois et de la minorité francophone du district bilingue de Bienne (statu quo+)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer au groupe de travail institué dans le cadre de la LStP (appelé « groupe de suivi statu quo+ ») ▪ Conduire une réflexion sur les compétences financières dévolues au CJB ▪ Intégrer et participer au(x) groupe(s) de travail mis en place à la suite de la publication du rapport final de la Commission d'experts sur le bilinguisme
	Participer aux réflexions et groupes de travail institués dans le cadre du vote communaliste	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer au groupe d'intérêt / groupe d'information relatif à la redéfinition de l'organisation administrative du Jura bernois
	Être actif sur le plan des relations extérieures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner l'évolution des collaborations intercantionales et explorer de nouvelles possibilités de partenariats
	Collaborer avec la nouvelle association de communes Jura bernois. Bienne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représenter le CJB dans certaines commissions de Jb.B et en assurer le suivi



Instruction publique	Objectifs	Mesures
	Suivre et accompagner les évolutions relatives au domaine de l'école obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre la mise en place des adaptations du Plan d'études romand (PER) ▪ Suivre le transfert de la pédagogie spécialisée de la Direction de la SAP à la Direction de l'INS ▪ Suivre le fonctionnement du système d'école à journée continue ▪ Veiller à la pérennisation du système de cours d'éducation sexuelle repris par Santé bernoise – auparavant confié à l'Association pour l'éducation sexuelle à l'école (APESE) ▪ Suivre et accompagner le déménagement du Centre d'orientation professionnelle (OP) de Tavannes à Tramelan ▪ Dans le cadre du devenir des institutions de formation sises à Moutier, suivre/analyser les possibilités en matière de création d'une école secondaire intercantonale en cas de départ de Moutier, en se basant sur les principes fixés en la matière entre le CJB et le CAF
	Suivre et accompagner les évolutions relatives au domaine du secondaire II	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir l'apprentissage francophone à Bienne, dans le Jura bernois et dans le reste du canton ▪ Continuer à soutenir le développement de filières bilingues ▪ Dans le cadre du devenir des institutions de formation sises à Moutier, suivre et accompagner l'éventuelle relocalisation de certaines institutions
	Suivre et accompagner les évolutions relatives au domaine des écoles supérieures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se tenir informé des évolutions au sein de la HE-Arc, de la HEP et de la CIIP en participant aux séances de délégations CJB-CAF-COFRA ▪ Suivre le développement du campus de la Haute école spécialisée bernoise à Bienne ▪ Suivre les possibilités de synergies entre la HE-Arc et la Haute école spécialisée bernoise (BFH) ▪ Suivre le développement de la filière ES en soins infirmiers, suite à la décision d'ouvrir les inscriptions à cette filière aux autres cantons (dès été 2019)



Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques	Objectifs	Mesures
	Participer activement à la politique jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre l'évolution de la collaboration interjurassienne et intracantonale (notamment avec l'association pour l'animation de jeunesse en milieu ouvert - VOJA) en matière de politique jeunesse et veiller à ce que le CJB soit intégré dans le nouveau contrat de prestations du délégué interjurassien à la jeunesse (prévu pour 2019) ▪ Mise en place d'une stratégie sur la politique jeunesse ▪ Suivre et accompagner le développement du projet de Cyberparlement ▪ Utiliser à bon escient l'enveloppe financière héritée de la Commission de la jeunesse, dissoute à fin 2017 (rapport d'utilisation chaque année)
	Suivre et soutenir l'APEA du Jura bernois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser une rencontre annuelle avec l'APEA afin de faire le point sur son fonctionnement en général
	Participer aux consultations relatives à l'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre position sur les bases légales en lien avec l'aménagement du territoire
	Suivre l'évolution du projet de réforme des Directions cantonales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revoir l'organisation générale des commissions du CJB



Police, affaires militaires et finances	Objectifs	Mesures
	<p>Défendre les intérêts du CJB et du Jura bernois dans son ensemble lors de la révision de la loi cantonale sur les jeux d'argent ainsi que des autres bases légales qui en découlent</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer aux séances/groupes de travail mis en place dans le cadre de la révision de la loi cantonale sur les jeux d'argent ▪ Obtenir une clé de répartition pour l'alimentation des enveloppes du Fonds du sport, du Fonds de loterie et du FEAC ▪ Veiller à conserver la pratique actuelle en matière d'octroi de subventions pour les manifestations sportives en obtenant une reconnaissance législative des directives en matière de Fonds du sports, applicables au Jura bernois ▪ Proposer une réglementation supplémentaire pour le versement de subventions dans le cadre de l'organisation de manifestations européennes et internationales ▪ Maintenir les possibilités de subventionnement des associations sportives intercantionales en intégrant les dispositions légales nécessaires dans la nouvelle loi cantonale sur les jeux d'argent
	<p>Développer davantage l'information auprès des demandeurs de subvention</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à disposition des demandeurs de subvention de nouveaux supports de communication et canaux / Développer davantage les supports de communication et les canaux existants
	<p>Suivre l'inventaire effectué dans le cadre du recensement architectural 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontrer des représentants du Service des monuments historiques du Jura bernois afin d'être tenue informée de ce recensement architectural



Santé publique et prévoyance sociale	Objectifs	Mesures
	Suivre l'évolution des places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, scolaire et pour les jeunes adultes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer des contacts réguliers avec les institutions concernées afin de suivre l'évolution des places d'accueil ▪ Veiller à conserver le nombre actuel de places d'accueil voire à favoriser la création de plusieurs d'entre-elles ▪ En cas de besoin, prendre contact avec les instances cantonales pour appuyer les besoins du terrain
	Suivre l'évolution de l'Hôpital du Jura bernois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir l'HJB et entretenir un dialogue de qualité ▪ Suivre l'évolution de la filiale de l'HJB à Moutier et apporter un soutien dans les différentes démarches utiles et nécessaires à sa pérennisation
	Suivre l'évolution des services sociaux du Jura bernois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontrer des représentants des services sociaux du Jura bernois et étudier de nouvelles synergies entre eux ▪ Réfléchir aux possibilités d'organiser un colloque sur l'insertion sociale dans le Jura bernois permettant de présenter les différentes mesures d'intégration et d'insertion proposées par le canton aux communes, aux services sociaux et autres institutions/entreprises actives dans le milieu social
	Suivre l'évolution des services d'aide et de soins à domicile	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontrer régulièrement des représentants des services d'aide et de soins à domicile afin de s'informer sur les évolutions en cours et, si nécessaire, émettre des revendications/demandes à la Direction de la SAP
	Suivre l'évolution de la médecine générale et le développement du Réseau santé-social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontrer des représentants du Réseau santé-social du Jura bernois pour faire le point sur ses activités et l'appuyer dans des différents projets. ▪ Soutenir la relève des médecins de famille dans le Jura bernois
	Maintenir voire intensifier les collaborations avec les partenaires externes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consulter régulièrement le CAF et les autres partenaires externes sur les dossiers communs en matière de santé-social afin de regrouper, si nécessaire, les problématiques Jura bernois – Bienne et créer de nouvelles synergies



Travaux publics, transports et énergie	Objectifs	Mesures
	Suivre l'évolution des transports publics dans la région	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à conserver des horaires de transports publics convenables ainsi qu'à maintenir voire à améliorer les correspondances d'un point de vue général ▪ Suivre l'évolution du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES), et plus particulièrement l'évolution de la ligne ferroviaire du Pied du Jura ▪ Soutenir le maintien du funiculaire Gléresse-Prêles à la suite de la construction du tunnel ferroviaire à Gléresse
	Veiller à conserver une desserte convenable en matière de transport marchandises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre l'évolution du dossier CFF Cargo relatif à la restructuration du transport marchandises dans la région
	Accompagner l'évolution des routes cantonales et nationales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer le canton concernant l'assainissement de l'A16 et les mesures de compensation y relatives ▪ Appuyer le canton concernant le développement de différentes actions en faveur de la sortie du trafic lent sur certains tronçons routiers, tels que le Taubenloch ▪ Suivre l'évolution du contournement ouest de la Ville de Bienne
	Suivre le développement de la mobilité douce publique / privée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer, de manière générale, la réalisation d'actions en faveur du développement de la mobilité douce telles que la création de bandes cyclables ou l'implémentation de système de vélos en libre-service
	Appuyer la promotion des énergies renouvelables et l'assainissement des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer et rencontrer régulièrement des entités telles que le Parc régional Chasseral afin d'appuyer des mesures dans le cadre de la promotion et de l'utilisation d'énergies renouvelables, tant au niveau des entreprises, que des collectivités ou de la population en général

